



Comité Syndical du 23 mars 2017 Débat d'Orientation Budgétaire 2017

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément à la loi NOTRe du 07.08.2015 et Décret N° 2016-841 du 24.06.2016

S.M.I.P.E.P.

Syndicat Mixte
pour la Production
en Eau Potable de la
Région
de Maintenon – Pierres

Siège du Syndicat :

en Mairie de Maintenon
7 Place Aristide Briand
B.P. 10029
28133 Maintenon CEDEX

Tél. 02 37 23 00 45

Fax 02 37 23 12 83

e-courrier :

smipep28@orange.fr

Présentation du S.M.I.P.E.P de la Région de Maintenon - Pierres :

FONCTIONNEMENT

Historique

Le Syndicat Intercommunal pour la Production en Eau Potable de la Région de Maintenon – Pierres a été créé par arrêté préfectoral n° 1253 du 28 août 2000 et regroupait deux communes : Maintenon et Pierres.

Par arrêté préfectoral n° 2009-0068 du 05 février 2009, le Syndicat Intercommunal est devenu « Syndicat Mixte pour la Production en Eau Potable de la région de Maintenon – Pierres » suite à l'adhésion du Syndicat Intercommunal des Eaux de Villiers le Morhier et Saint Martin de Nigelles, en complément des communes de Maintenon et Pierres.

Le nombre d'habitants des communes du Syndicat est de 10 044 à ce jour (source INSEE).

Les compétences du Syndicat

Le Syndicat a pour objet la réalisation, l'exploitation et la maintenance des ouvrages nécessaires à la production en eau potable pour les collectivités adhérentes. Il n'a pas pour objet la distribution de l'eau aux abonnés.

Le Comité Syndical :

Le Comité Syndical est composé de 10 délégués titulaires et de 10 délégués suppléants :

- 3 élus titulaires et 3 élus suppléants de Maintenon
- 3 élus titulaires et 3 élus suppléants de Pierres
- 2 élus titulaires et 2 élus suppléants de Villiers le Morhier
- 2 élus titulaires et 2 élus suppléants de Saint-Martin de Nigelles.

Le Personnel :

Le Syndicat emploie une secrétaire, à raison de 4 heures 30 par semaine, pour la gestion administrative du Syndicat.

Les équipements et installations du Syndicat

- Installations de reprise, de pompage ou surpresseur :
 - o Rep. vers la Garenne : 120 m³/h
 - o Rep. vers le Parc : 160 m³/h
 - o Surp. vers réseau Pierres : 55 m³/h

Toute correspondance
doit être adressée à
Monsieur le Président
du S.M.I.P.E.P

- Installations de captage :
 - o Forage F2 : 100 m3/h
 - o Forage F5 : 60 m3/h
 - o Forage F6 : 100 m3/h

- Réservoir :
 - o Bâche 600 m3 vers Maintenon

- Réseaux de distribution :
 - o Longueur d'adduction : 18 590 ml

La gestion et l'entretien des installations

Le Syndicat a délégué l'exploitation de ses ouvrages à VEOLIA EAU jusqu'au 31.12.2017. Un appel d'offres est en cours pour le renouvellement du contrat de Délégation de Service Public.

Le fonctionnement des installations

L'exercice 2015 en quelques chiffres...

(source : Rapport d'activité de VEOLIA EAU présenté en 2016)

Volumes d'eau :

Les volumes vendus sur l'exercice (737 982 m3) sont en diminution de 2.7% par rapport à l'exercice précédent.

Cette diminution s'explique par une baisse de 20% du volume vendu au Syndicat de Villiers le Morhier et Saint Martin de Nigelles.

En 2015, la répartition des volumes vendus est la suivante :

- Maintenon : 37%
- Pierres : 28%
- SIE de Villiers de Morhier et de Nigelles : 35%

Qualité de l'Eau :

Tous les prélèvements (microbiologique et physico-chimique) réalisés dans le cadre du contrôle réglementaire (A.R.S.) en 2015, respectent les limites de qualité.

Globalement, sur le nombre de prélèvements et d'analyses réalisées en 2015, l'eau produite a été de bonne qualité.

Performance du réseau de distribution :

En 2015, le rendement de réseau reste bon et s'établit désormais à 96,1%.

Etat du patrimoine de la Collectivité et propositions d'amélioration :

Les forages ont des caractéristiques hydrauliques suffisantes pour les besoins actuels. Les 3 forages ont été réhabilités par le Syndicat en mai 2013.

FINANCES

Les éléments financiers

Evolution des finances du Syndicat entre 2014 et 2016

	2014	2015	2016
CA - Résultats d'exploitation en €	45 721,42	1 906,17	10 120,41
CA – Résultats d'investissement en €	6 948,53	11 676,36	685,04
BP – Section d'exploitation en €	110 456,00	96 977,42	88 919,17
BP – Section d'investissement en €	124 155,22	56 086,08	50 933,91

L'amortissement de la dette

L'amortissement de la dette se présente ainsi :

- Emprunt Agence de l'Eau Seine Normandie (convention n° 99 0187 01-2)
 - o Montant de l'emprunt : 68.297,36 €
 - o 1^{er} échéance : le 06.04.2005
 - o Dernière échéance : le 06.04.2016
 - o durée de l'emprunt : 144 mois
 - o échéance annuelle : 5.691,45 euros
 - o
- Emprunt Agence de l'Eau Seine Normandie (convention n° 1040901)
 - o Montant de l'emprunt : 10.934 €
 - o 1^{er} échéance : le 01.06.2014
 - o Dernière échéance : le 01.06.2028
 - o durée de l'emprunt : 180 mois
 - o échéance annuelle : 728,93 euros
 - o
- Emprunt Agence de l'Eau Seine Normandie (convention n°062701)
 - o Montant de l'emprunt : 109.400 €
 - o 1^{er} échéance : le 24.01.2008
 - o Dernière échéance : le 24.01.2022
 - o durée de l'emprunt : 180 mois
 - o échéance annuelle : 7.293,34 euros

Etant dit qu'il n'y a pas de frais financiers puisqu'il s'agit d'emprunts sans intérêt.

La dernière échéance de l'emprunt (convention AESN n° 99 0187 01-2) ayant été prélevée en 2016, seules deux échéances d'emprunt seront réglées sur l'exercice 2017 pour un montant total de 8 022,27 euros.

La surtaxe de production d'eau potable

Dès sa création, le Syndicat a instauré une surtaxe de production d'eau potable pour financer une partie des travaux de création des équipements, en complément des subventions perçues.

En 2009, compte tenu d'une situation financière saine, la surtaxe de production d'eau potable a été mise à zéro, et maintenue ainsi jusqu'en 2014.

C'est à partir de l'exercice 2015 qu'une nouvelle surtaxe a été à nouveau instaurée pour couvrir les dépenses de fonctionnement du Syndicat :

	2015	2016
Surtaxe de production d'eau potable	0,04 € HT / m3	0,08 € HT / m3
Montant dégagé	30 800 €	56 000 €

Extrait du rapport d'activité 2015 du délégataire, présenté en séance de Comité Syndical de juin 2016 :

« Etat des produits de VEOLIA EAU et de la collectivité »

X0700 Maintenon-Pierres (SI de Production EP Région de						
ETAT DES PRODUITS DE L'ANNEE 2015 - EAU						
	FERMIER			COLLECTIVITE		
	Volume	PU	M€HT	Volume	PU	M€HT
Produits facturés:						
Part Abonnement						
Total Part Abonnement :			0,00 €			0,00 €
Part Consommation						
	291 243	0,0980 €	28 541,81 €			
	185 242	0,1006 €	18 635,35 €	713 931	0,0400 €	28 557,24 €
Total Part Consommation :			47 177,16 €			28 557,24 €
Divers						
Total Divers :			0,00 €			0,00 €
Total des produits facturés :			47 177,16 €			28 557,24 €
Total des produits au titre de l'année <i>(hors estimations sur consommations)</i>			47 177,16 €			28 557,24 €
Variation de la part estimée sur consommations			0,00 €			0,00 €
Produits nets d'exploitation			47 177,16 €			28 557,24 €

Suite à l'analyse du projet de Compte Administratif 2016 et des prévisions de dépenses de l'exercice 2017, le montant de la surtaxe pourrait être maintenu à 0,08 € HT / m3 pour l'année 2017. Un montant de 56 320 euros (perçu en deux versements : un en septembre 2017, l'autre mars 2018) émanant de cette surtaxe devrait suffire à couvrir les dépenses prévues.

Les projets 2017

Aucune réalisation n'est prévue durant l'année pour l'entretien ou le fonctionnement des installations.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les honoraires relatifs à la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du renouvellement de la D.S.P. d'un montant de 14 880 euros TTC, engagés sur l'exercice 2016, seront mandatés suite à rattachement sur l'exercice 2016.

*Rapport établi le 16 mars 2017 pour Débat d'Orientation
Budgétaire de l'exercice 2017 inscrit à l'ordre du jour de la
réunion du Comité Syndical du 23 mars 2017, à 9 heures.*

Syndicat Mixte
pour la Production en Eau Potable
de la Région de Maintenon - Pierres
- S.M.I.P.E.P. -

Le Président,



Michel Bellanger